

Historique de la profession Conseillère Conjugale et Familiale Un métier au cœur du social et de l'humain

Dans les années 30, Carl Rogers apporte un souffle nouveau à la psychologie clinique. Le counselling apparaît donc comme répondant aux besoins d'individus qui désirent l'aide d'une personne pour résoudre des problèmes qui ne dénotent pas forcément d'une pathologie tels que crise de couple, séparation, divorce, conflit familial, crise identitaire, deuil, etc.

Le conseil conjugal et familial a des racines d'origines diverses d'une part religieuses et catholiques et d'autre part laïques féministes.

Les catholiques proposent une préparation au mariage et valorisent l'amour conjugal, la fidélité, la procréation. L'église catholique a créé dans les années 50 des Centres de préparation au mariage qui avaient comme but la prévention du divorce et le soutien à la natalité. Il s'agit également de contribuer à la planification des naissances en prônant les méthodes "naturelles".

Le mouvement laïc et féministe émerge après la guerre 40-45. C'est cependant dans les années 60 qu'apparaissent les premiers plannings familiaux en France. Parallèlement à cela des mouvements féministes revendiquent la liberté pour les femmes de disposer de leur corps. Cela passe par le contrôle de naissance et donc par l'accès pour toutes à la contraception et à l'IVG.

Il faudra attendre 1975 pour que la loi Veil, en France, légalise la contraception ainsi que l'avortement.

De plus en plus, la nécessité de former des professionnels répondant aux besoins des femmes se fait sentir. Ainsi que la nécessité d'ouvrir des lieux pour accueillir les femmes et les jeunes filles en demande de contraception ou d'IVG. La loi de 1975 prévoit qu'une demande d'IVG doit être précédée d'un entretien avec un professionnel en conseil conjugal et familial. Cela favorisera la reconnaissance du métier au sein des plannings familiaux. Le Conseiller Conjugal et Familial y exercera aussi bien une fonction de prévention à la vie sexuelle et affective, que des consultations d'aide psychologique. (1)

Margaret Higgins Sanger, militante américaine qui lutta pour la contraception et la liberté d'expression, fonda l'*American Birth Control League* (ligue pour le contrôle des naissances), qui deviendra dans les années 1930 le *Family Planning Association*, le « planning familial » américain.

C'est en 1947, en France, que le docteur Lagroua Weil-Hallé découvre cette nouvelle méthode de régulation des naissances (la contraception orale). Catholique, elle souhaitait accompagner les couples afin de les aider à mettre en pratique la régulation des naissances et ainsi prévenir les risques d'avortements.

Dans ce but, elle créa, en mars 1956, l'association « La Maternité Heureuse » qui deviendra en 1960 le *Mouvement Français pour le Planning Familial* (MFPF) et qui tire son nom du mouvement américain.

Par la suite, d'autres associations ont également développé cette activité ainsi qu'une formation de conseillers conjugaux et familiaux autour de la question de la contraception, de l'avortement, de l'éducation affective et sexuelle des jeunes et de l'accompagnement des couples :

- En 1956, l'A.F.C.C.C (Association des Amis puis Association Française des Centres de Conseil Conjugal)
- En 1962 le C.L.E.R. (Centre de Liaison des Equipes de Recherches)
- En 1966 Couples et Familles
- L'E.P.E (Ecole des Parents) et des Educateurs existant depuis 1929, ouvre des formations au conseil conjugal et familial en 1971
- En 1976, l'A.N.C.C.E.F. (Association Nationale des Conseillers Conjugaux et Familiaux) est fondée afin de rassembler les conseillers provenant des divers organismes de formation. (2)

La formation :

Formation de 400 heures d'enseignement réparties sur 2 années et de deux stages de 40h. Formation ouverte aux personnes titulaires d'une diplôme d'état professionnel ou universitaire dans les domaines médicale, paramédical, social, éducatif, psychologique, juridique, d'animation ainsi qu'à celles qui, en l'absence de diplôme, ont obtenu l'attestation de formation d'éducation à la vie et qui ont effectué deux cents heures d'activité d'accueil et d'information relative à la vie relationnelle, affective sexuelle et familiale.

Cette formation délivre une attestation d'aptitude au métier. Les CCF revendiquent la mise en place d'un diplôme d'Etat depuis de nombreuses années.

La profession s'exerce principalement dans des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) et dans des établissements d'information et consultation ou de conseil familial (EICCF), en exercice libéral...

L'ouverture d'un CPEF est conditionnée par la présence de personnel médical et « de façon permanente d'une personne compétente en matière de conseil conjugal et familial » : décret du 24 avril 1972, non modifié par la loi de juillet 2001.

Les missions :

Le Conseil Conjugal et Familial, issu d'une pratique développée dans les pays anglo-saxons, a été introduit en France avant la guerre de 1940 puis adopté par plusieurs associations autour des années 1960. Son assise institutionnelle est mentionnée pour la première fois dans le décret d'application de la loi Neuwirth, du 28 décembre 1967, relative à la régulation des naissances.

L'ouverture d'un Centre de Planification ou d'Education Familiale a comme condition obligatoire, en plus du personnel médical, de disposer d'une personne compétente en matière de conseil conjugal et familial. (Décret du 24 avril 1972).

L'arrêté du 27 novembre 1972 énumère les conditions de formation des personnels exerçant des activités de conseil conjugal et familial dans les Etablissements d'Information, de Consultation ou de Conseil Familial (EICCF) et dans les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF).

Le décret du 23 mars 1993 www.legifrance.gouv.fr (relative à la formation des personnels intervenant dans les CPEF et les EICCF) a précisé les nouvelles exigences de formation pour garantir la qualification des conseillers conjugaux et familiaux, ainsi que les missions qui leur sont confiées (régies par les articles L2311-1 à L2311-6 (centres et établissements), L2312-1 à

L2312-4 (CSIS) et R2311-4 à R2311-9 du code de la santé publique et des articles L213-1 et L213-2 du code de l'action sociale et des familles).

Ce décret a été modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010, dont les annexes comportent les référentiels professionnels, d'activités, de compétences et de formation du Conseiller Conjugal et Familial (CCF). www.legifrance.gouv.fr (relatif à la formation des personnels intervenant dans les CPEF et les EICCF).

Les missions des CPEF sont définies réglementairement, par l'article 2311-4 du code de santé publique :

- Accueil et information sur la fécondité, la contraception
- Consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité
- Information en matière de sexualité et d'éducation familiale
- Entretiens préalables à l'IVG
- Entretiens faisant suite à l'IVG
- Prévention, dépistage et traitement des IST
- Préparation à la vie de couple et à la fonction parentale,
- entretiens de conseil conjugal
- l'accueil et le conseil aux personnes se trouvant dans des situations difficiles liées à des dysfonctionnements familiaux ou victimes de violences

Gratuité pour les mineures et non- assurées sociales, ou celles désirant garder le secret (confidentialité).

Les organismes :

Ces organismes sont agréés par l'Etat pour dispenser les formations à l'Education à la vie et au Conseil Conjugal et Familial. :

- **Association Française des Centres de Consultation Conjugale AFCCC**
44 rue Danton 94270 Le Kremlin Bicêtre
Tél : 01 46 70 88 44
Site Internet : <http://www.afccc.fr>
- **CLER Amour et Famille**
65 boulevard de Clichy 75009 PARIS
Tél : 01 48 74 87 60
Site Internet : <http://www.cler.net>
- **Fédération Nationale Couples et Familles**
28 place Saint Georges 75009 PARIS
Tél : 01 42 85 25 98
Site Internet : <http://www.couples-et-familles.com>
Site Internet Paris : www.couplesetfamillesparis.fr
- **Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs FNEPE**
180 bis rue de Grenelle 75007 PARIS
Tél : 01 47 53 62 70
Site Internet : <http://www.ecoledesparents.org>

- **Fédération Nationale Familles Rurales**
7 cité d'Antin 75009 PARIS
Site Internet : <http://www.famillesrurales.org>
- **Institut des Sciences de la Famille - Université Catholique de Lyon**
23 place Carnot 69002 LYON
Tél : 04 26 84 52 10 // Fax : 04 26 84 52 09
E-mail : isf@univ-catholyon.fr // Site Internet : <http://www.univ-catholyon.fr/fr/isf/isf.htm>
- **Planning Familial**
MFPF - 4 square Sainte Irénée - 75011 PARIS
Tél : 01 48 07 29 10
Site Internet : <http://www.planning-familial.org>

Ces organismes sont agréés uniquement pour dispenser la formation à l'Education à la vie.

- **Le CNFPT - Centre national de la fonction publique**
10-12, rue d'Anjou 75381 Paris cedex 08.
Tél. : 01 55 27 44 00.
<http://www.cnfpt.fr>
- **Le CPM - Centre de préparation au mariage**
8 bis rue Jean Bart - 75006 PARIS.
Tél. : 01 45 48 26 72.
<http://www.preparation-mariage.info>

Selon Jean-Georges Lemaire (fondateur de l'AFCCC) le terme de « conseil conjugal », qui vient du mot latin « consillium », donne au mot le sens de « **tenir conseil avec** » et non pas d'imposer un point de vue. Le CCF cherche avec la personne à élucider ses problèmes, à comprendre ses difficultés, essaie de découvrir des issues possibles, d'améliorer la communication entre les partenaires.

Aout 2014 : Marie Laure Bazile et Martine Chosson

- (1) - Historique du métier de Conseiller Conjugal et Familial : article du jeudi 1er mars 2012
<http://www.theraplurriel.be/spip.php?article8>
- (2) - wikipédia : Conseiller conjugal et Familial du 21/12/2013